
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 août 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Mme Danielle Jiona, Coordonnatrice - processus décisionnel
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1161

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 août 2014, en y retirant les articles 20.035, 20.039, 20.042, 30.003 et 30.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1162

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1163

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1164

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 1165

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 1166

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE14 1167

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de divers travaux requis afin de permettre les interventions archéologiques prévues en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth (Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1141009004

CE14 1168

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Équipement Max-Atlas International inc., fournisseur unique, pour la fourniture d'un porte-conteneur à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 81 632,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1133838003

CE14 1169

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Northrop Grumman International Trading inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 226 725,99 \$ CAD taxes incluses (179 269,00 \$ US avant taxes), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 12 juin 2014 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146075005

CE14 1170

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de produits chimiques et des accessoires pour piscines;
- 2- d'accorder à Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les groupes 1 et 2, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13665 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1144119004

CE14 1171

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement des licences PROFICY pour le système SCADA, de formation et de support pour l'ensemble des installations de la Direction de l'eau potable, pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 581,37 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels à cette fin;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1140269001

CE14 1172

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à Société en commandite transport de valeurs Garda, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de transport des valeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 695 046,87\$, taxes incluses, pour une période de cinq ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13294 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140319001

CE14 1173

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Les industries Centaure Ltée (CE13 0094), pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangible utilisées par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12453;
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1144872003

CE14 1174

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc. d'une durée de 24 mois, pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 1 605 206,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13486;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1145897010

CE14 1175

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 687 012,54 \$, taxes incluses, pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2014 avec options de prolongation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Modspace financial Services Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 607 741,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13622;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144565009

CE14 1176

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 365 590,08 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, pour la location de six bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'Usine des Baillets au 8585, boulevard de la Vérendrye, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 24 mois avec options de prolongation, à compter du 1^{er} novembre 2014;
- 2 - d'accorder à Modspace financial Services Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 323 406,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13622;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144565008

CE14 1177

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux pompes de marque Netzsch, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme en date du 7 juillet 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1143438007

CE14 1178

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 136 822,65 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux et travaux d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Saint-Laurent, de la rue Jarry Est au boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PRR – Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Hexagone s.e.c., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 978 822,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257506;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144822030

CE14 1179

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver une dépense additionnelle de 84 934,34 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'avancée de trottoir sur la rue Wellington et l'ajout de onze arbres, dans le cadre du contrat accordé à Sintra inc. (Région Rive-Sud), pour la reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun et la reconstruction partielle de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 700 883,07 \$ à 4 785 817,41 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1146459010

CE14 1180

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$, taxes incluses, pour les travaux additionnels dans le cadre du contrat accordé à Les Entrepreneurs Bucaro inc., (CM14 0282) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 994 253,80 \$ à 2 069 253,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144822042

CE14 1181

Vu la résolution CA14 29 0215 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 14 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 623 831,77 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire, remplacement des branchements de services et pavage sur la rue Bergeron, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit une somme maximale de 608 831,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-16;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1146787001

CE14 1182

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 618 673,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires du secteur haute pression de l'usine Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Parfait électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 593 673,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10124 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144087002

CE14 1183

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 189 678,11 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Chaumont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à la firme Quadrax & Associés EG, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 980 270 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5722;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1140457007

CE14 1184

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 933 746,47 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures à la caserne de pompiers n° 59, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 872 660,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5703;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1143456002

CE14 1185

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Les couvertures Saint-Léonard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de deux hottes commerciales (NFPA-96-2008) et la réfection de deux toitures en bardeaux d'asphalte aux deux bâtiments du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, soit l'Hébergement et le Centre d'interprétation de la Base de Plein Air, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 039,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6549 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1141246010

CE14 1186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 130 156,77 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réaménagement du terrain de soccer/football en revêtement synthétique - infrastructure au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 800 013,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6681;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144332003

CE14 1187

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 232 209,01 \$, taxes incluses, pour la réfection des terrains de tennis extérieurs du Complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 083 413,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6687;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1144332004

CE14 1188

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 881 353,98 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeux 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans dans le parc Jeanne-Mance - Site patrimonial du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 754 255,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6343;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1141246013

CE14 1189

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 400 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13567 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des années 2014, 2015, 2016, 2017 des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1144804002

CE14 1190

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 82 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108), majorant ainsi le montant total du contrat de 889 791,53 \$ à 971 791,53 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1145110004

CE14 1191

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour déterminer un positionnement économique et préparer un plan d'action pour le secteur de la chimie, de la pétrochimie, du raffinage et du gaz, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13614 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1141063001

CE14 1192

Vu la résolution CA14 12171 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 8 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 58 500 \$ taxes et dépenses incidentes incluses, pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, appel d'offres et la surveillance des travaux pour la construction d'une conduite d'égout pluvial et d'une chambre de régulation sur les rues Bombardier (147 mètres) et Colbert (318 mètres);
- 2 - d'accorder le contrat à Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, aux prix de sa soumission, soit pour un montant total de 58 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 2014-0605;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1141154036

CE14 1193

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 460 722,32 \$, taxes incluses, pour fournir des services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 105 449,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13413 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1145925001

CE14 1194

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en génie conseil pour le parc du CESH;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 631 385,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13674 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense à même le budget du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal- DGA - Qualité de vie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1141246004

CE14 1195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 357 523,34 \$, taxes incluses, pour l'ajout d'un outil télémétrique adapté et d'un module supplémentaire au système SIT-Neige;
- 2- d'autoriser les modifications au contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et la firme Logic-Contrôle inc. le 28 avril 2014 (CM14 0401) et d'approuver les soumissions du 7 mai 2014 et du 25 juillet 2014 majorant ainsi le montant total du contrat de 1 587 234 \$ à 1 944 760,81 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1140355001

CE14 1196

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;

2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

- Contrat No 3 : Enveloppe de 400 000 \$: Les Services EXP inc.
- Contrat No 4 : Enveloppe de 300 000 \$: Groupe Qualitas (Équipe 1)

3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;

2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

- Contrat No 1 : Enveloppe de 600 000 \$: Inspec-Sol inc.
- Contrat No 2 : Enveloppe de 500 000 \$: WSP Canada inc.

3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1145268001

CE14 1197

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver la convention entre la Ville et Physiothérapie du sport du Québec inc. d'une durée de trois ans établissant les modalités et conditions de location à l'organisme des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport du complexe sportif Claude-Robillard;

2- de recevoir les sommes maximales de 25 000 \$, 30 000 \$ et 36 400 \$, incluant les taxes applicables, de cet organisme pour les années 2014, 2015 et 2016 respectivement. Ces sommes pourront être inférieures si l'organisme dispense les services aux athlètes et les services lors des Jeux de Montréal pour une valeur maximale de 11 500 \$ annuellement tel qu'établi dans la convention;

3- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1131222001

CE14 1198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins de prolonger la rue Claude-Henri-Grignon en vue de desservir une nouvelle école projetée dans le secteur résidentiel Nouveau Saint-Laurent, d'un terrain d'une superficie de 3591,8 mètres carrés, situé sous l'emprise de la rue Claude-Henri-Grignon et du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement Saint-Laurent, constitué de parties du lot 1164365 du cadastre du Québec, tel qu'indiqué au plan préparé le 10 avril 2014 par Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre sous le numéro 599 de ses minutes;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques, pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser à cette fin une dépense de 2 072 999,25 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1144073001

CE14 1199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société d'habitation et de développement de Montréal établit une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'une propriété de la Ville, sur une partie du lot 4 499 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur le plan N° B-124 Sainte-Anne préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 3 février 2014 sous sa minute N° 980, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1144962003

CE14 1200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC Limitée établit une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'une propriété de la Ville, sur une partie du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur le plan N° B-124 Sainte-Anne préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 3 février 2014 sous sa minute N° 980, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1144962004

CE14 1201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet du deuxième amendement de bail par lequel la Ville loue de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} février 2012, un espace d'une superficie de 421,04 mètres carrés, situé au 5757, boulevard Cavendish et utilisé pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 108 381,87 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1144565003

CE14 1202

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de bail d'une durée de quatre ans (4) ans, quatre mois (4) et seize (16) jours, du 15 novembre 2013 au 31 mars 2018, par lequel la Ville permet à TM Mobile inc. d'occuper une superficie approximative de 108 mètres carrés, à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, dans l'arrondissement de LaSalle, sur une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 30 295 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1146646002

CE14 1203

Vu la résolution CA14 13 0168 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 2 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville loue à Bell mobilité inc. un espace d'une superficie de 529 mètres carrés, situé au 6749, rue Pascal-Gagnon sur le site du dépotoir à neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, afin que cette compagnie puisse opérer et maintenir une tour, des antennes et des équipements de télécommunication, et ce, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de modification du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1143022009

CE14 1204

M. Réal Ménard déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Ex aequo, à des fins administratives, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pieds carrés, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, moyennant un loyer total de 71 826,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1144069005

CE14 1205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, à des fins administratives, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 404 pieds carrés, pour une période de 26 mois, à compter du 1^{er} avril 2014, moyennant un loyer total de 7 074,78 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1144069008

CE14 1206

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ratifier l'occupation au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église par la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins un espace d'environ 1 658 pieds carrés au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église, pour un terme d'un an, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, pour un loyer total de 3 456 \$, excluant les taxes;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1145840005

CE14 1207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte de servitude par lequel le Centre sportif et culturel du Collège Saint-Jean-Vianney consent à la Ville une servitude réelle et perpétuelle pour l'acheminement des eaux de leur propriété, désignée comme fonds servant et constituée d'une partie des lots 2 159 480 et 2 159 481 du cadastre du Québec, vers les marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, désignée comme fonds dominant et constituée du lot 2 159 474 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Montréal, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1144240003

CE14 1208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 64 710,20 \$ à Le centre jeunesse de Montréal pour assurer la coordination d'un projet de mise en oeuvre d'un réseau intersectoriel montréalais d'échange et d'information sociocommunautaires sur la problématique des gangs de rue, pour l'année 2014-2015, dans le cadre de l'Entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 – 2014 »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1143381004

CE14 1209

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$, pour l'année 2014, à Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le projet « Intervention aux Habitations Séguin », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2013-2015);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1146368002

CE14 1210

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2014, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1143931002

CE14 1211

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Festival mode et design Montréal pour la promotion de la 14^e édition du Festival mode et design du 18 au 23 août 2014, au Quartier des spectacles, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1143931004

CE14 1212

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 45 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération et de compétence locale vers le Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 2- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 45 000 \$ à la Société des arts technologiques (SAT) afin de soutenir l'organisation du colloque « Les villes intelligentes et numériques : gouvernement ouvert, administration performante, économie attractive et éco-système créatif » dans le cadre des Entretiens du Centre Jacques Cartier qui aura lieu les 5 et 6 octobre 2014 ;
- 3- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1144504001

CE14 1213

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), pour le projet PIKWADIN, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2013-2015);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1140706004

CE14 1214

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Soccer de Rue Montréal pour réaliser un projet pilote de soccer de rue pour la période du 25 août au 19 octobre 2014;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1146794001

CE14 1215

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 200 000 \$, taxes incluses, à Pied Carré – Regroupement des créateurs de Saint-Viateur Est afin de réaliser les travaux de mise aux normes dans l'immeuble situé au 5445 avenue de Gaspé, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le projet d'Atelier Circulaire;
- 2- d'approuver un projet de modification à la convention majorant le montant total à 2,85 M \$ et modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Regroupement Pied Carré (CM13 0971), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1146331002

CE14 1216

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ non récurrent, pour l'année 2014, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) faisant aussi affaire sous le nom de TQSOI - Table de Quartier du Sud de l'Ouest de l'Île, pour la réalisation du projet « Diagnostic des besoins de la population vulnérable », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1143220005

CE14 1217

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion internationale et de développement de l'industrie pour l'année 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer ledit projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1146307002

CE14 1218

Il est

RÉSOLU :

de donner instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage des lots 1 276 425, 1 276 428, 1 276 430, 1 276 461, 1 276 470, 1 276 472, 1 278 143 à 1 278 175, 1 278 177, 1 278 179, 1 278 181, 1 278 183 à 1 278 190, 1 278 417, 1 278 419, 1 278 886, 1 278 890, 1 278 893, 1 279 058, 1 279 059, 1 279 120, 1 279 122, 1 279 123, 1 279 196 et 1 279 197 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1141477007

CE14 1219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'intervention de la Ville dans l'acte de cession prévu entre M. Franco Rubbo et Mme Antonietta Guerrero et 9089-6697 Québec inc., relatif au lot 1 250 873 du cadastre du Québec, aux termes de laquelle la Ville renonce, sans considération, à un droit de préemption et à une restriction d'usage résultant d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 817 000, le 2 novembre 1995.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1133496003

CE14 1220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » - Écoterritoire « Les Rapides de Lachine », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144602002

CE14 1221

Vu la résolution CA14 08 0374 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction de digues dans le milieu humide de l'Éco-campus Hubert-Reeves, et une résolution d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144378015

CE14 1222

Vu la résolution CA14 090218 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 7 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente visant la relance du fonds local de solidarité Ahuntsic-Cartierville et la conversion partielle du prêt de Fonds de solidarité FTQ sous forme de contribution et d'autoriser la signature à titre d'intervenante à cette entente.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1141333013

CE14 1223

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la création temporaire d'une traverse scolaire à l'intersection de la rue Louvain et du boulevard Saint-Michel, dans le secteur du PDQ 30, de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, qui sera en fonction au début de l'année scolaire 2014-2015 et ce, jusqu'à la réouverture de l'école primaire Sainte-Lucie.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143136001

CE14 1224

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 27 873 400 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités aux termes et conditions mentionnés au protocole d'entente (Dossier 525364), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 l) dudit protocole, telles que décrites ci-après :

"Le Bénéficiaire s'engage à :
(...)

5 l) :assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réclamation des travaux décrits à l'annexe B";

- 2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3- de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente;
- 4- de modifier la résolution du conseil municipal CM14 0412 du 29 avril 2014 en ajoutant l'alinéa suivant :

«3 - de spécifier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Ville de Montréal s'engage à assumer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus des projets réalisés avec l'aide financière obtenue du PIQM 1.5».

Adopté à l'unanimité.

30.006 1141158002

CE14 1225

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'adhésion de la Ville de Montréal au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2 - d'autoriser la signature de la Licence commune de droit d'auteur pour l'utilisation finale de l'information géographique gouvernementale;
- 3 - d'autoriser monsieur Yan Beaumont, agent de recherche au sein de la Direction de l'urbanisme, à agir en tant que pilote local de la Ville de Montréal auprès du Ministère.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1146751001

CE14 1226

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 360 000 \$, taxes incluses afin de permettre :

- 1- l'attribution de deux mandats à 8D Technologies Inc. qui comprennent la mise à jour des logiciels, un support technique dans la gestion et l'exploitation du système informatisé du système de vélo en libre-service Bixi ainsi que l'accès à une banque d'heures;
- 2- le paiement de factures diverses qui pourraient être adressées à la Ville pour des dépenses associées à BIXI MONTRÉAL mais non prévues dans le cadre de l'entente de gestion
- 3- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1144368007

CE14 1227

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en 2014, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture pour le financement des études préalables du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière réalisées en 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1140387001

CE14 1228

Vu la résolution CA14 090223 du conseil d'arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville en date du 7 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 20 648 \$ provenant de l'organisme Avenir d'enfants;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1141082010

CE14 1229

Vu la résolution CA14 090215 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 7 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits de 51 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la Direction de la diversité sociale et des sports vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin de réaliser les travaux d'aménagement et d'installation d'un abri au parc de Mésey, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1140237002

CE14 1230

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 105 178 \$ au Bureau de l'inspecteur général en provenance des postes budgétaires du chapitre corporatif dédiés aux priorités de l'administration ;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 19 878 \$ au Bureau de l'inspecteur général en provenance du Bureau du contrôleur général ;
- 3 - d'autoriser, lors de la confection budgétaire 2015 du Bureau de l'inspecteur général, un ajustement budgétaire récurrent de 247 700 \$ en sus du budget prévu par la Loi (0,11 %) sur le Bureau de l'inspecteur général ;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

30.013 1143027001

CE14 1231

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Caisse centrale Desjardins pour garantir la marge de crédit d'exploitation de 100 000 000 \$ de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour une durée de cinq ans.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1140002001

CE14 1232

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer madame Monique Vallée, membre du comité exécutif et responsable du développement social et communautaire ainsi que de l'itinérance, pour représenter la Ville de Montréal à titre de membre du conseil d'administration de Réseau québécois de villes et villages en santé et du conseil d'administration de Carrefour action municipale et familles, pour une période indéterminée, en remplacement de madame Jane Cowell-Poitras.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1143220004

CE14 1233

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer madame Chantal Rossi à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville en remplacement de madame Élane Ayotte.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1144248005

CE14 1234

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à instituer des procédures en demande reconventionnelle afin de réclamer à Construction Irebec inc. le paiement d'une somme de 190 352,45 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1140479001

CE14 1235

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 18^e Avenue entre la rue Parent et la rue Victoria, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1134386006

CE14 1236

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Prince-Albert entre la 8^e Avenue et la 9^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1144386002

CE14 1237

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - de recommander au conseil d'agglomération :

de ne prévoir aucune condition ou modalité afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144602001

CE14 1238

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les densités prescrites par l'ajout d'un secteur «12-T3» sur le site délimité par la rue Fernand-Séguin à l'est, par l'emprise de l'Autoroute Bonaventure au sud et à l'ouest et par l'emprise du CN au nord.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1144334005

CE14 1239

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », aux fins d'y ajouter les tarif visant le Centre de soccer de Montréal dont l'ouverture est prévue à l'hiver 2014-2015, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1144815002

CE14 1240

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 2^e Rue et au nord-est de la 62^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente

Adopté à l'unanimité.

40.006 1144386003

CE14 1241

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1140524002

CE14 1242

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »;

2 - de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1140524001

CE14 1243

Vu la résolution CA14 28 0163 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en date du 7 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1140364005

CE14 1244

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017 » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1146185002

CE14 1245

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 013-017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;
- 2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1132622007

CE14 1246

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 013-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;
- 2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1112622004

CE14 1247

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 013-016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

- 2 - d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour intégrer le profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1112622005

CE14 1248

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1140280002

CE14 1249

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la *Loi le sur patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1140280003

CE14 1250

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une Ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1140280004

CE14 1251

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc Paul-Dozois » la partie du parc Toussaint-Louverture constituée du lot 2 161 590 du cadastre du Québec et située au sud-est du boulevard De Maisonneuve Est, entre les rues Saint-Dominique et Sanguinet, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1144521004

CE14 1252

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Ludger-Beauregard », l'espace vert constitué du lot 1 350 428 du cadastre du Québec et situé à l'angle du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue McNider, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1143751013

CE14 1253

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « allée Norman-McLaren » les deux tronçons situés entre les rues De Contrecoeur et Gabriele-Frascadore puis entre les rues Gabriele-Frascadore et Duchesneau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitués des lots 4 061 756 et 4 061 759 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1146767001

CE14 1254

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de modifier la résolution CM14 0064 approuvée par le conseil municipal lors de l'assemblée du 27 janvier 2014 afin de corriger le nom du « parc Urgel-Archambault » par celui de « parc Urgel-Eugène-Archambault », bordé du côté est par l'avenue Marie-Curie et séparé en son centre par la rue Frederick-Banting, constitué des lots 2 483 198 et 1 163 781 du cadastre du Québec..

Adopté à l'unanimité.

40.020 1144521007

CE14 1255

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « complexe aquatique Michel-Leduc » l'immeuble municipal actuellement connu sous le nom d'Aquadôme et situé au 1411, rue Lapierre, dans l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1144521009

CE14 1256

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modalités de fin d'emploi de même que les transactions à cet effet signées le 1^{er} mai 2014 par monsieur Giovanni DiFéo et par monsieur Jimmy Cacchione ainsi que le 30 mai 2014 par monsieur Tonino Bianco et en autoriser l'exécution.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145943001

CE14 1257

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

2 - de prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2013 conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1144217003

CE14 1258

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141041005

CE14 1259

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 30 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1141041007

CE14 1260

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2013 du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1142714002

CE14 1261

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

de prendre connaissance des indicateurs de gestion 2013 conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (LLRQ., c. M-22.1, r. 1).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143592006

Levée de la séance à 10 h 55

70.001

Les résolutions CE14 1161 à CE14 1261 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Colette Fraser
Greffière adjointe